

Conditions générales – Inscriptions aux formations

Les présentes conditions s'appliquent à toute inscription à une formation, un atelier ou une activité similaire organisée par mediarte, sauf disposition contraire convenue par écrit.

On entend par **client** : la personne physique ou morale qui effectue l'inscription et/ou à qui la facture est adressée.

On entend par **personne participante** : la personne physique qui suit la formation.

1. Conditions de paiement

1.1 Inscription et facturation

Une inscription s'effectue via les canaux d'inscription prévus par mediarte. Après réception de l'inscription, mediarte envoie une confirmation.

L'inscription devient définitive :

- dès que le paiement en ligne a été effectué avec succès, lorsque le paiement est réalisé immédiatement en ligne au moment de l'inscription ; ou
- dès que l'inscription a été confirmée par écrit par mediarte, lorsqu'un paiement sur facture est d'application.

À partir de ce moment, les présentes conditions, y compris les conditions d'annulation, sont applicables.

1.2 Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités proposées lors de l'inscription.

Lorsque le paiement en ligne est possible, le montant de l'inscription peut être réglé immédiatement via la plateforme de paiement proposée.

Lorsqu'un paiement sur facture est d'application, la facture est payable au plus tard à l'échéance indiquée sur celle-ci et, en tout état de cause, avant le début de la formation.

Le non-paiement d'une facture ne vaut pas annulation et ne donne aucun droit à une annulation gratuite, à une résolution du contrat ou à un remboursement.

Si l'intégralité du montant de l'inscription n'a pas été payée avant le début de la formation, mediarte se réserve le droit de refuser l'accès à la formation jusqu'au paiement complet.

2. Annulation par le client

2.1 Modalités d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit par e-mail à info@mediarte.be. La date et l'heure de réception de l'e-mail font foi. Tous les délais sont calculés en jours calendrier.

2.2 Frais d'annulation

En cas d'annulation, le client est redevable des indemnités forfaitaires suivantes, calculées sur la base du prix total de l'inscription, indépendamment du fait que celui-ci ait déjà été payé en ligne ou reste dû via facture :

- en cas d'annulation plus de 21 jours calendrier avant le début de la formation : aucune indemnité d'annulation ;
- en cas d'annulation entre 21 et 6 jours calendrier avant le début de la formation : 25 % du prix d'inscription ;
- en cas d'annulation à partir de 5 jours calendrier avant le début de la formation, le jour même, pendant la formation ou en cas de non-participation sans annulation préalable : 100 % du prix d'inscription.

Si le montant de l'inscription a déjà été payé en tout ou en partie, seul le solde éventuel restant après déduction de l'indemnité applicable sera remboursé.

2.3 Maladie ou accident

Par dérogation à l'article 2.2, le client peut annuler sans frais en cas de maladie ou d'accident de la personne participante, à condition que :

- mediarte en soit informée par écrit dans les meilleurs délais et au plus tard avant le début de la formation ; et
- un justificatif valable soit transmis au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la date de début de la formation.

Si le montant de l'inscription a déjà été payé, celui-ci sera intégralement remboursé dans ce cas.

Une absence pendant une formation déjà entamée ne donne droit ni à une annulation gratuite ni à un remboursement partiel.

2.4 Remplacement de la personne participante

Jusqu'au début de la formation, le client peut remplacer gratuitement la personne participante par un·e collègue, moyennant notification écrite préalable à mediarte et pour autant que la personne remplaçante satisfasse aux éventuelles conditions de participation à la formation.

3. Annulation ou modification par mediarte

3.1 Annulation ou modification substantielle

mediarte se réserve le droit d'annuler ou de modifier substantiellement une formation pour des motifs justifiés, notamment en cas d'inscriptions insuffisantes, de force majeure, de maladie ou d'indisponibilité de l'intervenant·e, ou de toute autre circonstance rendant l'organisation correcte de la formation impossible ou excessivement difficile.

Constitue notamment une modification substantielle : une modification importante de la date, du lieu ou de la modalité d'enseignement de la formation.

mediarte informe le client dans les meilleurs délais.

3.2 Droits du client

En cas d'annulation par mediarte, le client a droit :

- soit au report gratuit de l'inscription vers une session ultérieure de la même formation ou d'une formation équivalente, dans la mesure des disponibilités ;
- soit au remboursement intégral du montant déjà payé, y compris les montants payés en ligne.

En cas de modification substantielle, le client a le droit :

- soit d'accepter la formation modifiée ;
- soit d'annuler l'inscription sans frais, avec remboursement intégral du montant déjà payé.

3.3 Modifications limitées

mediarte peut, si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation, remplacer un·e intervenant·e ou apporter des modifications limitées au programme, à l'horaire ou à l'organisation pratique de la formation, pour autant que les caractéristiques et objectifs essentiels de la formation soient maintenus.

Ces modifications non substantielles ne donnent droit ni à une annulation gratuite, ni à un remboursement, ni à une quelconque indemnisation.

3.4 Responsabilité

Sauf en cas de dol, de faute lourde de mediarte ou lorsque des dispositions impératives en disposent autrement, mediarte n'est tenue à aucune indemnisation autre que le remboursement du montant déjà payé dans les cas visés au présent article.

4. Droit de rétractation pour les consommateurs

Lorsque le client est une personne physique agissant à des fins étrangères à son activité professionnelle et que le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le client dispose en principe d'un délai de rétractation de 14 jours calendrier à compter du jour de la conclusion du contrat, sous réserve des exceptions légales.

Le consommateur peut exercer son droit de rétractation en envoyant, avant l'expiration du délai, une déclaration dénuée d'ambiguïté par e-mail à info@mediarte.be.

Si le consommateur demande expressément que l'exécution de la formation commence pendant le délai de rétractation, les règles légales relatives aux prestations déjà exécutées s'appliquent, pour autant que mediarte ait préalablement fourni les informations légalement requises.

Si la formation a été entièrement exécutée pendant le délai de rétractation et que les conditions légales sont remplies, le droit de rétractation prend fin conformément à la législation applicable.

Lorsque le client n'agit pas en qualité de consommateur, ce droit légal de rétractation ne s'applique pas.

Les présentes conditions ne portent pas atteinte aux droits impératifs des consommateurs.

5. Portefeuille PME (kmo-portefeuille)

Si le client souhaite utiliser le portefeuille PME (kmo-portefeuille), il reste seul responsable de la demande, du paiement, du suivi et du traitement correct du dossier conformément aux conditions applicables de la VLAIO.

L'absence, le refus partiel ou total ou le retard d'octroi de la subvention ne libère pas le client de ses obligations de paiement envers mediarte.

mediarte ne peut être tenue responsable des décisions de la VLAIO ni de la perte d'une subvention résultant d'actions tardives, incomplètes ou erronées du client ou de tiers.

Le numéro d'agrément de mediarte comme prestataire de services dans le cadre du portefeuille PME est le DV.0105665.

6. Dispositions spécifiques – formations dans le cadre de la CP 303.01

Lorsque la formation est suivie gratuitement dans le cadre de la CP 303.01, sur la base d'une attestation de gratuité complétée par l'employeur, les dispositions suivantes s'appliquent :

6.1 Participation gratuite induite

Si une attestation de gratuité a été complétée et qu'il apparaît ultérieurement que le client ne relève pas du champ d'application de la CP 303.01 au moment de la formation, mediarte se réserve le droit de facturer au client jusqu'à 100 % du prix d'inscription.

6.2 Absence dans le cadre d'une participation gratuite

Si la formation est suivie gratuitement dans le cadre de la CP 303.01 et que la personne participante est absente sans annulation au plus tard deux jours ouvrables avant le début de la formation, mediarte se réserve le droit de facturer au client une indemnité forfaitaire équivalente à 100 % du prix d'inscription, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

7. Contact

Pour toute question relative aux inscriptions, annulations ou paiements, le client peut contacter mediarte via info@mediarte.be.